

Plan de gestion des effluents et des déchets contaminés

Consultation du public



Sommaire

I.	Objet du document	3
II.	Lexique et glossaire	3
III.	Documents de référence	3
IV.	Plan de gestion des effluents et des déchets contaminés	3
IV.1.1.	Mode de production.....	3
IV.1.2.	Modalité de gestion à l'intérieur de l'établissement	4
IV.1.3.	Dispositions d'élimination des déchets et effluents contaminés.....	4
IV.1.4.	Zone de production des déchets et effluents radiologiques.....	5
IV.1.5.	Lieu d'entreposage des effluents et déchets contaminés.....	5
IV.1.6.	Point de rejets d'effluents liquides et gazeux	5

I. Objet du document

L'objet de ce document est de présenter le plan de gestion des effluents et déchets contaminés conformément à la décision n° 2008-DC-0095 de l'ASN du 29 janvier 2008 [1] de la société CURIUM (Montagny) dans le cadre de la modification de son autorisation d'exercer une activité nucléaire [2].

II. Lexique et glossaire

ANDRA	Agence Nationale pour la gestion des Déchets RAdioactifs
ASN	Autorité de Sûreté Nucléaire
CTA	Centrale de Traitement d'Air
EPI	Equipement de Protection Individuelle
THE	Très Haute Efficacité

III. Documents de référence

- [1] Décision n° 2008-DC-0095 de l'ASN du 29 janvier 2008 fixant les règles techniques auxquelles doit satisfaire l'élimination des effluents et des déchets contaminés par les radionucléides, ou susceptibles de l'être du fait d'une activité nucléaire, prise en application de dispositions de l'article R. 1333-12 du code de la santé publique
- [2] Décision n° CODEP-LYO-2019-051694 portant autorisation d'exercer une activité nucléaire à des fins non médicales délivrée à CURIUM
- [3] PPR.SP.ASNE.18.0060.A - Guide d'enlèvement des déchets radioactifs – ANDRA

IV. Plan de gestion des effluents et des déchets contaminés

IV.1. Mode de production

Du fait de son activité, les modes de production des effluents et des déchets contaminés sont :

- les consommables et EPI contaminés : gants, tenues jetables, lingettes, cartouche de filtration, surbottes, pipettes jetables, flacons jetables...
- les effluents liquides issus des traitements d'échantillons radiologiques : lixiviat, solution, liquide de scintillation usager, reliquats d'échantillon...
- les filtres usagers de la sorbonne et de la CTA.

Des points de collecte dédiés aux déchets contaminés sont disposés dans la sorbonne du laboratoire et aux interfaces des sauts de zone. Les poubelles sont clairement identifiées par un trisecteur et des fiches reflexes, affichées à proximité, qui permettent de rappeler les bons gestes et les règles de tri.

Les quantités d'effluents et de déchets sont très faibles au regard des volumes d'échantillons manipulés (quelques microlitres à quelques litres).

IV.2. Modalité de gestion à l'intérieur de l'établissement

Le suivi de la production de déchets induits et d'effluents contaminés est fait avec le fichier de suivi des échantillons radiologiques du laboratoire qui permet de tracer le cheminement des échantillons au sein du laboratoire, leur transformation et les déchets induits.

IV.3. Dispositions d'élimination des déchets et effluents contaminés

- **Déchets contaminés et effluents liquides :**

Du fait de son activités, les natures des déchets et effluents liquides générés par CURIUM et leurs spectres radiologiques sont variés et peuvent entraîner un délai de prise en charge par les filières appropriées.

L'ensemble des effluents liquides est collecté dans des contenants et gérés en tant que déchets par le laboratoire.

CURIUM retourne les déchets induits et reliquats d'échantillon au client à l'origine de la demande, afin qu'ils soient traités dans ses filières d'élimination autorisées habituelles sauf dans l'impossibilité de prise en charge.

Sur demande spécifique d'un client, CURIUM peut s'assurer directement de l'envoi et l'élimination des déchets à l'ANDRA d'après le « Guide d'enlèvement des déchets radioactifs des petits producteurs » [3] de l'ANDRA.

Chaque colis de déchets est contrôlé radiologiquement avant envoi, les modalités des contrôles et de l'envoi de déchets sont détaillées dans une procédure de réception et d'envoi des échantillons radiologiques.

- **Effluents gazeux :**

Les effluents gazeux provenant du renouvellement d'air des installations (extraction de la sorbonne, des bras aspirants ou autres appareils reliés, du système d'extraction/ventilation des locaux) sont traités par des systèmes de captage des pollutions radiologiques adaptés aux risques identifiés (filtres THE, charbons actifs, barbotage ou lavage des gaz). Ils ne sont plus considérés comme pollués par des substances radioactives après captage.

IV.4. Zone de production des déchets et effluents radiologiques

Les zones à production des effluents et déchets contaminés ou susceptibles de l'être sont :

- La sorbonne « walk-in » du laboratoire,
- La zone autour de la sorbonne délimitée par un marquage au sol.

Ces zones sont délimitées selon le plan « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ».

Tous les effluents ou déchets provenant de ces zones sont considérés et donc gérés comme contaminés.

Des effluents gazeux sont susceptibles d'être produits par la mise en suspension de matières pulvérulentes radioactives ou évaporation de composés volatils radioactifs. La production de ces effluents gazeux est située dans la sorbonne, où a lieu les manipulations contaminantes, ou à l'exutoire de certains appareils tels que l'étuve ou le minéralisateur. Ces appareils sont placés sous la sorbonne ou reliés à l'extraction du laboratoire pendant leur fonctionnement.

IV.5. Lieu d'entreposage des effluents et déchets contaminés

Les effluents et déchets contaminés sont entreposés dans le local des déchets radiologiques. Ils sont regroupés selon les catégories de déchets du « Guide d'enlèvement des déchets radioactifs » [3] de l'ANDRA.

Ils sont entreposés en fûts autorisés par l'ANDRA : fûts à ouverture totale (120 L ou 40 L) pour le solides, fûts à bonde 30 L pour les liquides. Les fûts à bonde sont entreposés sur une rétention.

IV.6. Point de rejets d'effluents liquides et gazeux

Aucun point de rejet des effluents liquides est prévu, la totalité des liquides est collectée dans des contenants et traités en tant que déchets contaminés.

Les effluents gazeux sont confinés et traités avant rejet de manière systématique et adaptée aux radioéléments en présence. Ils ne sont plus considérés comme pollués par des substances radioactives après captage.

Ainsi, aucune surveillance des rejets d'effluents liquide ou gazeux n'est à mettre en place.